

SOMMAIRE

Conseil communautaire du 30 mars 2022 - séance n°2

I.	Approbation du procès-verbal de la séance n°1 du 22 février 2021.	1
II.	Approbation des comptes de gestion des trois budgets.	1-3
III.	Approbation du compte administratif 2021 au budget général, au budget développement économique et au budget annexe des déchets ménagers.	4-7
IV.	Affectation du résultat du budget général, du budget développement économique et du budget annexe des déchets ménagers.	8-9
V.	Vote des taux des impositions locales 2022.	9
VI.	Vote du budget général, du budget développement économique et du budget primitif du service « déchets ménagers » 2022.	9-12
VII.	Avenant n°1 au marché (Lot 1) : fourniture de bacs roulants.	12-15
VIII.	Délégation au Président : droit de préemption urbain (DPU).	16
IX.	Communication des Vice-Présidents.	16
X.	Informations et questions diverses.	16

Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry
Compte rendu du conseil communautaire n° 02
Du 30 mars 2022.

L'an deux mille vingt-deux le trente mars à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la communauté de communes du CHÂTILLONNAIS-en-BERRY (INDRE), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à CHÂTILLON-sur-INDRE, sous la présidence de Monsieur Gérard NICAUD.

Date de la convocation : 24 mars 2022.

Etaient présents : Gérard NICAUD, Marc ROUFFY, Jean-Marie BONAC, Jean-Louis MEUNIER, Pierre BERTHOUMIEUX, Alain BOURIN, Alexandra BEAUVAIS-MATTHEY, Alain JACQUET, Nelly BREMOND, Marie-Christine CHARPENTIER, Martial GARÇAULT, Annette GARCEAULT, Christian GIRAULT, Marie-Noëlle LEOURIER, Corine MOURÉ, Martiale POURNIN.

Avaient donné pouvoir :

Brigitte BARCELO, PV à Pierre BERTHOUMIEUX.

Patrice COSSON, PV à Nelly BREMOND.

Pascal DE SOUZA, PV à Marc ROUFFY.

Françoise FAUCHON-VERDIER, PV à Jean-Marie BONAC.

Béatrice LE GLOANNEC, PV à Martiale POURNIN.

Christophe GIRAULT, PV à Corine MOURÉ.

Absent excusés :

Michel BRAUD, Jacques CHARLOT, Joëlle DEPONT.

Absent :

Bernard HOLLANDE.

Secrétaire de séance : Alain JACQUET

I : APROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE N°1 DU 22 FÉVRIER 2022.

Aucune observation n'ayant été émise, le procès-verbal a été adopté à l'unanimité des membres présents.

II : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION DES TROIS BUDGETS.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité,

- après s'être fait présenter les budgets primitifs et uniques de l'exercice 2021 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres et de recettes, les bordereaux des mandats, les comptes de gestion dressés le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer. ;

- après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2021 ;

- après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021 celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures ;

- considérant qu'aucune anomalie n'a été constatée et que les résultats sont réguliers et conformes ;

1° Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2021 au 31 décembre 2021, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2° Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2021 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires du budget général, du budget annexe des déchets ménagers et du budget développement économique et de la Communauté de Communes ;

3° Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

- Déclare que les comptes de gestion dressés, pour l'exercice 2021 par la Trésorière, visés et certifiés conformes par l'ordonnateur, n'appellent ni information ni réserve de leur part puisque les résultats de l'exercice 2021 sont en tous points

conformes aux résultats des comptes administratifs des trois budgets établis par le Président pour la Communauté de Communes.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes:

POUR : 22

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Au registre sont les signatures.

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : CC DU CHATILLONNAIS EN BERRY

Résultats budgétaires de l'exercice

Budget général

24000 - CC DU CHATILLONNAIS EN BERRY

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	748 311,00	1 843 638,00	2 591 949,00
Titres de recette émis (b)	375 821,88	1 767 053,00	2 142 874,88
Réductions de titres (c)		12 652,86	12 652,86
Recettes nettes (d = b - c)	375 821,88	1 754 400,14	2 130 222,02
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	748 311,00	1 843 638,00	2 591 949,00
Mandats émis (f)	457 143,21	1 689 252,44	2 146 395,65
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	457 143,21	1 689 252,44	2 146 395,65
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		65 147,70	
(h - d) Déficit	81 321,33		16 173,63

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : CC DU CHATILLONNAIS EN BERRY

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

Budget général

24000 - CC DU CHATILLONNAIS EN BERRY

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement	333 827,32		-81 321,33		252 505,99
Fonctionnement	380 684,92		65 147,70		445 832,62
TOTAL I	714 512,24		-16 173,63		698 338,61
II - Budgets des services à caractère administratif 16500-DEVELOPPT ECO/CC CHATILL					
Investissement	101 412,88		-28 431,57		72 981,31
Fonctionnement	924,15		19 334,41		20 258,56
Sous-Total	102 337,03		-9 097,16		93 239,87
TOTAL II	102 337,03		-9 097,16		93 239,87
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial 16400-ORDURES MENAGERES/CC CHA					
Investissement	46 549,44		22 654,53		69 203,97

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS

Résultats budgétaires de l'exercice

Budget développement économique

16500 - DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	148 459,88	126 522,15	274 982,03
Titres de recette émis (b)	47 047,00	82 774,99	129 821,99
Réductions de titres (c)			
Recettes nettes (d = b - c)	47 047,00	82 774,99	129 821,99
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	148 459,88	126 522,15	274 982,03
Mandats émis (f)	75 478,57	63 440,58	138 919,15
Annulations de mandats (g)			
Depenses nettes (h = f - g)	75 478,57	63 440,58	138 919,15
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		19 334,41	
(h - d) Déficit	28 431,57		9 097,16

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16500 - DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS

Budget développement économique

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif DEVELOPPT ECO/CC CHATILLONNAIS					
Investissement	101 412,88		-28 431,57		72 981,31
Fonctionnement	924,15		19 334,41		20 258,56
Sous-Total	102 337,03		-9 097,16		93 239,87
TOTAL II	102 337,03		-9 097,16		93 239,87
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	102 337,03		-9 097,16		93 239,87

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON

Résultats budgétaires de l'exercice

16400 - ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON

Budget déchets ménagers

Exercice 2021

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	97 512,71	831 573,33	929 086,04
Titres de recette émis (b)	47 558,38	757 657,38	805 215,76
Réductions de titres (c)		7 332,50	7 332,50
Recettes nettes (d = b - c)	47 558,38	750 324,88	797 883,26
DEPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	97 512,71	831 573,33	929 086,04
Mandats émis (f)	24 903,85	977 636,60	1 002 540,45
Annulations de mandats (g)		235 968,20	235 968,20
Depenses nettes (h = f - g)	24 903,85	741 668,40	766 572,25
RESULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	22 654,53	8 656,48	31 311,01
(h - d) Déficit			

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 036005

NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC LE BLANC

ETABLISSEMENT : ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON

Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés

16400 - ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON

Budget déchets ménagers

Exercice 2021

	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2020	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2021	RESULTAT DE L'EXERCICE 2021	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2021
I - Budget principal					
Investissement					
Fonctionnement					
TOTAL I					
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial ORDURES MENAGERES/CC CHATILLON					
Investissement	46 549,44		22 654,53		69 203,97
Fonctionnement	140 358,60	16 285,27	8 656,48		132 729,81
Sous-Total	186 908,04	16 285,27	31 311,01		201 933,78
TOTAL III	186 908,04	16 285,27	31 311,01		201 933,78
TOTAL I + II + III	186 908,04	16 285,27	31 311,01		201 933,78

III : A) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 AU BUDGET GÉNÉRAL.

Sous la présence de Monsieur Marc ROUFFY, Vice-Président, le Conseil Communautaire examine le compte administratif 2021 du budget général de la Communauté de Communes, qui s'établit ainsi :

Fonctionnement	
Dépenses :	1 689 252,44 €
Recettes :	1 754 400,14 €
Résultat 2021 :	65 147,70 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2020) :	445 832,62 €

Investissement	
Dépenses :	457 143,21 €
Recettes :	375 821,88 €
Restes à Réaliser en dépenses :	283 600,00 €
Résultat 2021 :	- 81 321,33 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2020) :	252 505,99 €

Hors de la présence de Monsieur Gérard NICAUD, Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2021 du budget général de la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY - Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry - CA - 2021

Annexe à la délibération n° 2 du 30 mars 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET VUE D'ENSEMBLE		II A1
--	--	----------

EXECUTION DU BUDGET					
		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	1 689 252,44	G	1 754 400,14
	Section d'investissement	B	457 143,21	H	375 821,88
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	(si déficit) 0,00	I	(si excédent) 380 684,92
	Report en section d'investissement (001)	D	(si déficit) 0,00	J	(si excédent) 333 827,32
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	2 146 395,65	= G+H+I+J	2 844 734,26
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	283 600,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	283 600,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	1 689 252,44	= G+I+K	2 135 085,06
	Section d'investissement	= B+D+F	740 743,21	= H+J+L	709 649,20
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 429 995,65	= G+H+I+J+K+L	2 844 734,26

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	283 600,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat* (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	19 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	264 600,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

B) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 AU BUDGET ANNEXE DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE.

Sous la présence de Monsieur Marc ROUFFY, Vice-Président, le Conseil Communautaire examine le compte administratif 2021 du budget annexe Développement Economique de la Communauté de Communes, qui s'établit ainsi :

Exploitation	
Dépenses :	63 440,58 €
Recettes :	82 774,99 €
Résultat 2021 :	19 334,41 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2020) :	20 258,56 €

Investissement	
Dépenses :	75 478,57 €
Recettes :	47 047,00 €
Résultat 2021 :	- 28 431,57€
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2020) :	72 981,31 €

Hors de la présence de Monsieur Gérard NICAUD, Président, **le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents**, le compte administratif 2021 du budget annexe Développement Economique de la Communauté de Communes du Châtillonnais en Berry.

Annexe à la délibération n° 3 du 30 mars 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET	II
VUE D'ENSEMBLE	A1

EXECUTION DU BUDGET

		DEPENSES		RECETTES	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section de fonctionnement	A	63 440,58	C	82 774,99
	Section d'investissement	B	75 478,57	H	47 047,00
		+		+	
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section de fonctionnement (002)	C	0,00	I	924,15
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00	J	101 412,88
		=		=	
TOTAL (réalisations + reports)		= A+B+C+D	138 919,15	= G+H+I+J	232 159,02
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (1)	Section de fonctionnement	E	0,00	K	0,00
	Section d'investissement	F	60 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	60 000,00	= K+L	0,00
RESULTAT CUMULE	Section de fonctionnement	= A+C+E	63 440,58	= G+I+K	83 699,14
	Section d'investissement	= B+D+F	135 478,57	= H+J+L	148 459,88
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	198 919,15	= G+H+I+J+K+L	232 159,02

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT		E	0,00
011	Charges à caractère général	0,00	
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	
014	Atténuations de produits	0,00	
65	Autres charges de gestion courante	0,00	
656	Frais fonctionnement des groupes d'élus	0,00	
66	Charges financières	0,00	
67	Charges exceptionnelles	0,00	
70	Produits services, domaine et ventes div		0,00
73	Impôts et taxes		0,00
74	Dotations et participations		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT		F	60 000,00
010	Stocks (4)	0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations		0,00
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
204	Subventions d'équipement versées	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	60 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).

(2) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de compte, tant en dépenses qu'en recettes.

C) APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 AU BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS.

Sous la présence de Monsieur Marc ROUFFY, Vice-Président, le Conseil Communautaire examine le compte administratif 2021 du budget annexe des Déchets Ménagers de Communauté de Communes, qui s'établit ainsi :

Exploitation	
Dépenses :	741 668,40 €
Recettes :	750 324,88 €
Résultat 2021 :	8 656,48€
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2020) :	132 729,81 €

Investissement	
Dépenses :	24 903,85 €
Recettes :	47 558,38 €
Résultat 2021 :	22 654,53 €
Résultat de clôture cumulé (tenant compte du résultat 2020) :	69 203,97 €

Hors de la présence de Monsieur Gérard NICAUD, Président, le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des membres présents, le compte administratif 2021 du budget annexe des Déchets Ménagers de la Communauté de Communes du Châtillonnais-en-Berry.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY - ORDURES MENAGERES - COMMUNAUTE DE COMMUNES - CA - 2021

Annexe à la délibération n° 4 du 30 mars 2022

II - PRÉSENTATION GÉNÉRALE DU COMPTE ADMINISTRATIF VUE D'ENSEMBLE

		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	741 668,40	G	750 324,88	G-A	8 656,48
	Section d'investissement	B	24 903,85	H	47 558,38	H-B	22 654,53

REPORTS DE L'EXERCICE N-1		C		I	
Report en section d'exploitation (002)			0,00		124 073,33
Report en section d'investissement (001)			0,00		46 549,44

TOTAL (réalisations + reports)		P		Q		R	
		P=A+B+C+D	766 572,25	Q=G+H+I+J	968 506,03	-Q-P	201 933,78

RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)		E		K	
		E	0,00	K	0,00
		F	70 000,00	L	0,00
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	=E+F	70 000,00	=K+L	0,00

RESULTAT CUMULE		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
	Section d'exploitation	= A+G+R	741 668,40	= G+I+K	874 398,21		132 729,81
	Section d'investissement	= B+D+F	24 903,85	= H+J+L	94 107,82		-796,03
	TOTAL CUMULE	= A+B+G+D+E+F	836 572,25	= G+H+I+J+K+L	968 506,03		131 933,78

DETAIL DES RESTES A REALISER

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION			
		=	K
011	Charges à caractère général	0,00	0,00
012	Charges de personnel, frais assimilés	0,00	0,00
014	Atténuations de produits	0,00	0,00
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00
66	Charges financières	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00
69	Impôts sur les bénéfices et assimilés	0,00	0,00
70	Ventes produits fabriqués, prestations		0,00
73	Produits issus de la fiscalité		0,00
74	Subventions d'exploitation		0,00
75	Autres produits de gestion courante		0,00
013	Atténuations de charges		0,00
76	Produits financiers		0,00
77	Produits exceptionnels		0,00
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			
		F	L
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées	0,00	0,00

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY - ORDURES MENAGERES - COMMUNAUTE DE COMMUNES - CA - 2021

Chap.	Libellé	Dépenses engagées non mandatées	Titres restant à émettre
18	Compte de liaison : affectat° (BA,régie) (6)	0,00	0,00
20	Immobilisations incorporelles	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	70 000,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours	0,00	0,00
26	Participat° et créances rattachées	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00

(1) Indiquer le signe - si les dépenses sont supérieures aux recettes, et + si les recettes sont supérieures aux dépenses.
 (2) Les restes à réaliser de la section d'exploitation correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R. 2311-11 du CGCT).
 Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R. 2311-11 du CGCT).
 (3) Le chapitre 45 doit être détaillé conformément au plan de comptes, tant en recettes qu'en dépenses.

IV : A) AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET GÉNÉRAL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021 :	65 147,70 €
Résultats antérieurs reportés :	380 684,92 €
Résultat cumulé au 31/12/2021 :	445 832,62 €

Section d'Investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	252 505,99 €
Restes à Réaliser en dépenses :	283 600,00 €
Restes à Réaliser en recettes :	0 €
Besoin de financement :	31 094,01 €

-DECIDE d'affecter au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

« Excédent de fonctionnement reporté » ligne 002 :	414 738,61 €
--	--------------

B) AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DU DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui se présentent comme suit :

Section de Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2021 :	19 334,41 €
Résultats antérieurs reportés :	924,15€
Résultat cumulé au 31/12/2021:	20 258,56 €

Section d'Investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	72 981,31 €
Restes à Réaliser en dépenses :	60 000,00 €
Restes à Réaliser en recettes :	0 €
Besoin de financement :	0 €

-DECIDE de reporter au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

«Excédent de fonctionnement reporté» ligne 002 :	20 258,56 €
--	-------------

C) AFFECTATION DU RÉSULTAT DU BUDGET ANNEXE DES DÉCHETS MÉNAGERS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2021, dont les résultats sont conformes au compte de gestion et qui se présentent comme suit :

Section d'Exploitation	
Résultat de l'exercice 2021 :	8 656,48 €
Résultats antérieurs reportés :	124 073,33 €
Résultat cumulé au 31/12/2021 :	132 729,81 €

Section d'Investissement	
Solde d'exécution (avec les résultats antérieurs)	69 203,97 €
Restes à Réaliser en dépenses :	70 000,00 €
Restes à Réaliser en recettes :	0 €
Besoin de financement :	796,03 €

-DECIDE d'affecter au budget 2022 le résultat de fonctionnement de l'exercice 2021 comme suit :

«Excédent d'exploitation reporté» ligne 002 :	131 933,78 €
---	--------------

V : VOTE DES TAUX DES IMPOSITIONS LOCALES 2022.

Le Conseil Communautaire,

- Vu le code général des impôts et notamment les articles 1379-1407 et suivants ainsi que l'article 1636B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition,
- Après avoir entendu l'exposé du Président,

DÉCIDE :

- de maintenir le taux de la CFE (contribution foncière des entreprises) à 24,87 % ;
- de fixer pour 2022 les taux d'imposition des trois taxes directes locales comme suit :

- Taxe foncière (bâti)	1,65 %
- Taxe foncière (non bâti)	2,82 %

- de charger Monsieur le Président de procéder à la notification de cette délibération à l'administration fiscale.

Délibération adoptée dans les conditions suivantes :

POUR : 20

CONTRE : 2 Madame BEAUVAIX-MATTHEY et Madame LE GLOANNEC (PV détenu par Madame POURNIN)

ABSENTION : 0

VI : A) VOTE DU BUDGET GÉNÉRAL 2022.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire un projet de budget qui a été établi pour la Communauté de Communes. Ce document comptable, qui est équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, reprend les résultats de l'exercice 2021.

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement et de fonctionnement et sans opération d'équipement.

Il présente les résultats suivants :

<i>Libellés</i>	<i>Propositions nouvelles</i>	<i>Reprise du résultat</i>	<i>Restes à réaliser</i>	<i>Cumul</i>
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses ou déficit	2 214 703,00 €	---	---	2 214 703,00 €
Recettes ou excédents	1 799 964,39 €	414 738,61 €	---	2 214 703,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses ou déficit	509 353,00 €	---	283 600,00 €	792 953,00 €
Recettes ou excédents C/1068 Affectation du résultat	31 094,01 €	252 505,99 €	283 600,00€	792 953,00 €

Le budget dont la vue d'ensemble générale est annexée à la présente délibération est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY - Communauté de Communes du Chatillonnais en Berry - BP (projet de budget) - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	599 353,00	540 447,01
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	283 600,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 252 505,99
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	792 953,00	792 953,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	2 214 703,00	1 799 964,39
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 414 738,61
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	2 214 703,00	2 214 703,00
	TOTAL DU BUDGET (4)	3 007 656,00	3 007 656,00

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.
Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.
(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

B) VOTE DU BUDGET DÉVELOPPEMENT ECONOMIQUE 2022.

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire un projet de budget qui a été établi pour la Communauté de Communes. Ce document comptable, qui est équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, reprend les résultats de l'exercice 2021.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité des membres présents, le budget primitif développement économique de l'exercice 2022, arrêté comme suit :

Il présente les résultats suivants :

Libellés	Propositions nouvelles	Reprise du résultat N-1 et affectation du résultat 2020	Restes à réaliser (engagements 31.12.2020)	Cumul
SECTION DE FONCTIONNEMENT				
Dépenses ou déficit	125 556,56 €	---	---	125 556,56 €
Recettes ou excédents	105 298,00 €	20 258,56 €	---	125 556,56 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses ou déficit	100 042,31 €	---	60 000,00 €	160 042,31 €
Recettes ou excédents	87 061,00 €	72 981,31 €	0 €	160 042,31 €
C/1068 Affectation du résultat	0 €	0 €	0 €	0 €

Le budget dont la vue d'ensemble générale est annexée à la présente délibération est adopté à l'unanimité des membres présents.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY - BUDGET ANNEXE - DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - BP (projet de budget) - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET		II	
VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET – VOTE ET REPORTS		A	
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	DEPENSES 100 042,31	RECETTES 87 061,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	60 000,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (1)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 72 981,31
	=	=	=
	Total de la section d'investissement (2)	160 042,31	160 042,31
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	DEPENSES 125 556,56	RECETTES 105 298,00
	+	+	+
REPORTS	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté (1)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 20 258,56
	=	=	=
	Total de la section de fonctionnement (3)	125 556,56	125 556,56
	TOTAL DU BUDGET (4)	285 598,87	285 598,87

(1) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées.

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent : en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortissent de la comptabilité des engagements ; et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.

(2) Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

(3) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

(4) Total du budget = total de la section de fonctionnement + total de la section d'investissement.

C) VOTE DU BUDGET PRIMITIF DU SERVICE « DÉCHETS MÉNAGERS ».

Monsieur le Président présente au Conseil Communautaire un projet de budget qui a été établi pour la Communauté de Communes. Ce document comptable, qui est équilibré tant en section de fonctionnement qu'en section d'investissement, reprend les résultats de l'exercice 2021.

Le budget est voté au niveau du chapitre pour la section d'investissement et pour la section fonctionnement et sans opération d'équipement.

Il présente les résultats suivants :

Libellés	Propositions nouvelles	Reprise du résultat	Restes à réaliser	Cumul
SECTION D'EXPLOITATION				
Dépenses ou déficit	891 936,00 €	---	---	891 936,00 €
Recettes ou excédents	760 002,22 €	131 933,78 €	---	891 936,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT				
Dépenses ou déficit	34 786,00 €	---	70 000,00 €	104 786,00 €
Recettes ou excédents C/1068 Affectation du résultat	35 582,03 €	69 203,97 €	---	104 786,00 €

Le budget dont la vue d'ensemble générale est annexée à la présente délibération **est adopté** à l'unanimité des membres présents.

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY - ORDURES MENAGERES - COMMUNAUTÉ DE COMMUNES - BP (projet de budget) - 2022

II – PRESENTATION GENERALE DU BUDGET			II
VUE D'ENSEMBLE			A1
EXPLOITATION			
	DEPENSES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	RECETTES DE LA SECTION D'EXPLOITATION	
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	891 936,00	760 002,22
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT D'EXPLOITATION REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent)
		0,00	131 933,78
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'EXPLOITATION (3)	891 936,00	891 936,00
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris les comptes 1064 et 1068)	34 786,00	35 582,03
	+	+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	70 000,00	0,00
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
		0,00	69 203,97
	=	=	=
	TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)	104 786,00	104 786,00
TOTAL			
	TOTAL DU BUDGET (3)	996 722,00	996 722,00

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans cumulation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.
 (2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats. Pour la section d'exploitation, les RAR sont constitués par l'ensemble des dépenses engagées et n'ayant pas donné lieu à service fait au 31 décembre de l'exercice précédent. En recettes, il s'agit des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 Pour la section d'investissement, les RAR correspondent aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent.
 (3) Total de la section d'exploitation = RAR + résultat reporté + crédits d'exploitation votés.
 Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.
 Total du budget = Total de la section d'exploitation + Total de la section d'investissement.

VII : AVENANT N°1 AU MARCHÉ (LOT1) : FOURNITURE DE BACS ROULANTS.

Monsieur le Vice-Président en charge de l'Environnement rappelle que la société ESE France est titulaire d'un marché de fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets ménagers (marché lot 1, avec une échéance à la date du 9 mai 2023).

Il explique que le marché subit une augmentation soudaine et imprévisible du prix des matières premières et de l'énergie nécessaires à la fabrication de ces bacs.

Cette augmentation prévoit un surplus de 2,11 € HT pour les bacs de 120 litres et 240 litres, de 4,50 € HT pour les bacs de 360 litres et de 10,74 € HT pour les bacs de 660 litres.

Le conseil communautaire, à l'unanimité des membres présents, après avoir entendu l'exposé du Vice-Président ;

ACCEPTÉ l'avenant n°1, annexé à la présente délibération, en stipulant l'article 4 sera complété comme suit : « les parties conviennent de se rencontrer trimestriellement après la signature de l'avenant n°1 afin d'évoquer ensemble le montant des matières premières et les mesures éventuelles à prendre ».

DONNE tous pouvoirs au Président ou au Vice-Président en charge de l'Environnement pour la signature de cet avenant.

AVENANT

ENTRE LES SOUSSIGNES :

La Société ESE France, société par actions simplifiée au capital de 16.221.900 €, immatriculée au RCS de Chalon-sur-Saône sous le numéro 321 819 112, dont le siège social est situé 42 rue Paul Sabatier à 71530 CRISSEY, représentée par Monsieur Vincent NOMBLOT en qualité de Président

D'une part,

ET

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY, sis 1 Rue Maurice Davallon, 36700 CHATILLON SUR INDRE, représenté(e) par Monsieur Gérard NICAUD, Président, dûment habilité(e) et autorisé(e) par délibération du

D'autre part,

(Ci-après désignées collectivement « *les Parties* »)

IL EST PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIIT :

La Société ESE France est titulaire d'un marché dont l'objet est la fourniture de bacs roulants destinés à la collecte des déchets (MARCHE LOT 1, avec une échéance en date du 5/9/2023). 3/5/2023.

Le marché subit l'augmentation soudaine et imprévisible du prix des matières premières et de l'Énergie nécessaires à la fabrication des bacs roulants.

La survenue de l'épidémie de coronavirus, en 2020 et l'adoption des mesures sanitaires sans précédents dans le monde entier avec une reprise économique vigoureuse en 2021, ont entraîné pénuries et hausse considérable des coûts d'exécution du marché dépassant la simple évolution cyclique du cours des matières premières. Ces différentes hausses, imprévisibles lors de la conclusion du contrat et indépendantes de la société ESE, constituent des circonstances imprévues, au sens du code de la commande publique.

Dans ce contexte, le ministère de l'économie rappelle que les retards provoqués par les pénuries ou même les bouleversements de l'équilibre économique du contrat peuvent justifier la signature d'un avenant sur le fondement de l'article R.2194-5 du code de la commande publique afin de modifier le périmètre des prestations ou adapter les conditions d'exécution du marché (*fiche DAJ mise à jour le 29 juillet 2021 : « Les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières »*).

L'augmentation – voire le doublement - des coûts de l'Energie et des matières premières telles que matières plastiques vierge et recyclée, accessoires métalliques, semi-conducteurs a, en effet, un impact considérable, sur les coûts de fabrication des bacs roulants. Le renchérissement important des coûts n'est pas susceptible d'être neutralisé par la clause de révision de prix contractuelle.

Ces événements constituant des circonstances imprévues, entraînent une hausse substantielle des coûts de production de plus de 16 %.

Les Commissaires aux comptes - Price Waterhouse - de la société ESE ont attesté, le 7 février dernier, que la hausse du coût des matières premières observée de décembre 2020 à décembre 2021, a atteint 5,3 millions d'euros.

Dans ces conditions, les parties sont convenues de tenir compte partiellement de ce surcoût dans les conditions du marché, la société ESE conservant néanmoins à sa charge plus de 25 % du surcoût et ce par un plan d'économies.

Ces modifications, par avenant, sont indispensables pour faire face aux circonstances imprévues et permettre la poursuite de l'exécution du contrat.

IL A AINSI ETE CONVENU CE QUI SUIT :

Vu le code de la commande publique, notamment en ses articles L2194-1, R2194-5, R2194-3 ;

Vu, en tout état de cause, l'article L.6 du code de la commande publique ;

Vu la hausse des prix des matières premières des plastiques vierges, recyclés, pièces métalliques, semi-conducteurs et la forte augmentation de l'Energie ;

Vu l'importance de la hausse des coûts des matières premières, son caractère global et généralisé, qu'un acheteur diligent ne pouvait prévoir ;

Vu l'attestation du commissaire aux comptes aux termes de laquelle, le surcoût de production est évalué à 5,3 millions d'euros ;

Vu également la fiche technique de la DAJ intitulée « *Les marchés publics confrontés à la flambée des prix et au risque de pénurie des matières premières* » du 27 mai 2021 mise à jour le 29 juillet 2021 ;

ARTICLE 1^{er} – OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet d'intégrer, à compter de sa signature, dans les conditions du marché, la hausse des prix des matières premières affectant les coûts de production des bacs roulants.

Ces modifications financières sont rendues nécessaires par des circonstances imprévues liées à la flambée des prix des matières premières en cours depuis 2021.

ARTICLE 2 – CONDITIONS FINANCIERES DE L'AVENANT

A titre de concession, et en contrepartie des renonciations stipulées ci-après, COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY, approuve, à la date de signature du présent avenant :

La majoration de 12 % des prix unitaires HT des bacs roulants fournis visés dans le BPU.

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CHATILLONNAIS EN BERRY s'engage à :

- Renoncer à toute pénalités de retard pour la livraison des conteneurs
- Renoncer à toutes actions et instances futures relatives aux faits exposés au présent avenant pour la période d'imprévision précitée.

ARTICLE 3 – ENGAGEMENTS DE LA SOCIETE ESE

En contrepartie de ce qui a été consenti à l'article 2 ci-dessus, la société ESE s'engage, à la date de signature du présent avenant à :

- Renoncer à l'indemnisation d'une partie de son déficit d'exploitation résultant de son plan d'économies et correspondant à 25 % de son surcoût ;
- "Geler" la formule de révision et l'application de toutes les variations qui résulteraient de l'application de la formule de variation des prix figurant au CCAP pendant la durée de l'avenant ;
- Poursuivre l'exécution du contrat à cette condition sans préjudice de la prise en compte d'autres imprévisions qui pourraient survenir ;
- Renoncer à toutes actions et instances futures relatives aux faits exposés au présent protocole pour la période d'imprévision précitée.

ARTICLE 4 – DUREE DE L'AVENANT

L'avenant est conclu pour une durée d'un an à compter de sa signature.

Les parties conviennent de se rencontrer trois mois avant l'échéance de l'avenant afin d'évoquer la hausse des prix matières premières et leur pénurie et les mesures éventuelles à prendre.

ARTICLE 5 – ENTREE EN VIGUEUR

Le présent avenant entre en vigueur à compter de sa notification.

Fait à _____, le _____,

Pour ESE France
Monsieur Vincent Nombrot

Pour COMMUNAUTE DE COMMUNES DU
CHATILLONNAIS EN BERRY
Monsieur NICAUD, Président

Annexe : attestation du commissaire aux comptes en date du 7 février 2022

VIII : DÉLÉGATION AU PRÉSIDENT : DROIT DE PRÉEMPTION URBAIN (DPU).

Monsieur le Président rappelle que la compétence PLU a été transférée à la communauté de communes depuis le 1^{er} janvier 2018 par arrêté préfectoral du 20 décembre 2017.

En vertu de l'article L.211-1 du code de l'urbanisme, la compétence du Droit de Préemption Urbain (DPU) est automatiquement transférée à la communauté de communes dès lors que la compétence PLU est transférée.

Le conseil communautaire, après avoir entendu l'exposé, à l'unanimité des membres présents, conformément à l'article 5211-10 du CGCT ;

DÉCIDE de déléguer au Président durant la durée de son mandat l'exercice des droits de préemption définis par le code de l'urbanisme.

Il est précisé que les Maires des communes concernées seront concertés pour avis.

IX : COMMUNICATION DES VICE-PRÉSIDENTS.

Monsieur Jean-Louis MEUNIER, Vice-Président en charge du développement économique informe à l'assemblée que deux porteurs de projets se sont déclinés pour le bâtiment relais de Châtillon-sur-Indre.

Il informe également que la boulangerie de Fléré-la-Rivière va changer de locataires et que le restaurant avec une épicerie de Cléré-du-Bois ouvre le 11 février 2022.

Monsieur ROUFFY, Vice-Président en charge de l'environnement et du tourisme précise qu'il quitte la Présidence d'Indre à Vélo mais conserve la Vice-Présidence pour l'Indre. Il fait un point sur la bourse du tourisme qui a eu lieu à Belle-Isle le 29 mars dernier.

Monsieur Jean-Marie BONAC, Vice-Président en charge de la voirie liste les communes qui effectuent cette année des travaux de voirie ainsi que le montant pour chacune d'elles.

Monsieur Pierre BERTHOUMIEUX, Vice-Président en charge des bâtiments précise que l'appel d'offres pour l'ascenseur du centre de loisirs a été lancé, et que l'appel à candidature pour la maîtrise d'œuvre de la gendarmerie est finalisé fin de semaine.

X : INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES.

Monsieur le Président informe que Madame Claire LEMAITRE-SMITH, conseillère numérique a été recrutée en remplacement de l'agent en arrêt maladie.

Monsieur le Président informe à l'assemblée qu'il enverra rapidement les dates des prochaines réunions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22H45.

Le Président,



Gérard NICAUD